SAFEGE Ingénieurs Conseils

Fiche-action n° 1
Volet non agricole

Réduire l'usage des produits phytosanitaires dans les espaces publics et les jardins privés

PRIORITE 1

DESCRIPTION DE L'ACTION

Action A1 : Accompagnement des communes :
1. Signature de la Charte d'Entretien des Espaces Publics
2. Respect de la réglementation, réalisation de plans de désherbage
3. Formation des agents Certiphyto
4. Utilisation de techniques alternatives dans les zones à risque

Action A2 : Sensibilisation au jardinage sans pesticides auprès des habitants :
1. encart dans un bulletin technique,
2. information sur les pratiques d'entretien, la pression parasitaire etc.

Action A3 : Réduire l'usage de produits phytosanitaires au niveau des voiries
1, Sensibilisation de la SANEF et du Conseil Général sur le "zéro phytos"
2, Veille sur les fauches de chardons

REGLEMENTATION PRINCIPALE

Directive Cadre Européenne 2009/128/CE du 21/10/2009 instaurant un cadre d'action communautaire pour parvenir à une Utilisation des Pesticides Compatible avec le Développement Durable

Arrêté du 27 juin 2011 relatif à l'interdiction d'utilisation de certains produits mentionnés à l'article L253-1 du code rural dans les lieux fréquentés par le grand public ou des groupes de personnes vulnérables.

MISE EN ŒUVRE

Zone ciblée	Espaces urbanisés du BAC							
Public cible	Elus, employés communaux, particuliers							
Structure porteuse	Communes							
Partenaire technique	FREDON PICARDIE, CNFPT, EPTB de la Bresle, Jardineries locales							
Période de mise en œuvre	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
Moyens	Animation, sensibilisation, accompagnement technique des communes							

OBJECTIFS DE RESULTAT

Sous-Action	Etat initial (2012)	Objectif 2015	Objectif à 5 ans
Accompagnement des communes vers la réduction de l'usage de produits phytosanitaires	4 communes, 1 local phyto aux normes sur 4	100% des communes engagées et au moins au niveau 3 de la charte	100% des communes engagées et au moins au niveau 4 de la charte
Sensibilisation des particuliers	environ 2700 habitants sur les communes du BAC (400 sur le BAC)	100% des habitants sensibilisés par une information	
Sensibilisation de la SANEF et du CG80	la portion d'autoroute interceptant le BAC représente environ 4 km, les surfaces potentiellement traitées seraient au maximum de 20 ha	Pas de traitement phytosanitaire sur les linéaires de voierie et 2 fauches tardives par an	

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de communes engagées dans une démarche de réduction de l'usage de produits phytosanitaires
Nombre d'audits réalisés pour les plans de désherbage
Nombre de locaux aux normes
Nombre de communes avec agents formés et type de formation
Nombre de communes avec agents formés
Nombre de communes équipées avec du matériel alternatif et types d'équipements acquis
Surfaces traitées (ha)
Linéaire de voierie non traité (m), linéaire de voire avec fauche tardive (m)

BUDGET								
Sous-actions	**Détail coût**	**Temps de mise en œuvre de l'action (jours/an)**	**Coût total à 2015 (€HT)**	**Coût total sur 5 ans (€)**	**Subventions**	**Financeurs**	**Coût restant à 2015 (€)**	**Coût restant sur 5 ans (€)**
A	2850 € / audit soit 11 400 €HT pour 4 audits	8 jours par la FREDON	5700	11400	80%	AESN (50%) et Conseil Régional (30%) OU AEAP (30%, plafond de 5000 €) et Conseil Régional (50%)	1 140	3680
	Formation des agents communaux : 650 € €HT		650	1300	50%	AESN (financement de formations autres que le Certiphyto) OU AEAP (30%)	325	650
	Mise aux normes des 3 locaux phytos : 700 €HT/local * 3 locaux		700	2100			700	2 100
	Acquisition de matériel par les communes : 400 à 1800 € selon le matériel		1 800	1800	80%	AESN (40%) et Conseil Régional (10%) OU AEAP (30%, plafond de 5000 €) et Conseil Régional (20%)	900	900
B	Bulletin technique ou réunion publique	1	animation CCSOA	0	80%	AESN	0	0
C	1 jour/an pour une réunion ou une communication écrite	1	animation CCSOA	0	80%	AESN	0	0

SAFEGE Ingénieurs Conseils

Fiche-action n° 2
Volet non agricole

Mettre aux normes les installations d'assainissement non collectif
PRIORITE 3

DESCRIPTION DE L'ACTION

1- Réalisation des contrôles par le SPANC : réglementaire
2- Sensibilisation des particuliers
3- Réhabilitation des installations défectueuses par les particuliers

REGLEMENTATION PRINCIPALE

Arrêté du 7 mars 2012 modifiant l'arrêté du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5

MISE EN ŒUVRE

Zone ciblée	Espaces urbanisés du BAC								
Public cible	Particuliers								
Structure porteuse	CCSOA								
Partenaire technique	SPANC								
Période de mise en œuvre	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019		
Moyens	Animation, sensibilisation, accompagnement technique des communes								

OBJECTIFS DE RESULTAT

Sous-action	Etat initial (2012)	Objectif 2015	Objectif à 5 ans
Réalisation des contrôles (SPANC)	80 installations déjà contrôlées / 278 recensées (29%)	65% contrôlées	100% contrôlées
Sensibilisation des particuliers : encart dans un bulletin municipal et réunions publiques	environ 2700 habitants sur les communes du BAC (400 sur le BAC)	50% des habitants dans le BAC sensibilisés	100% des habitants dans le BAC sensibilisés
Réhabilitation des installations défectueuses par les particuliers	278 installations	16% de l'ensemble des installations réhabilité (45 installations)	27% de l'ensemble des installations réhabilité (75 installations)

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de contrôles réalisés
Nombre d'encarts réalisés
Nombre de participants aux réunions publiques
Nombre de réhabilitations réalisées

BUDGET

Sous-actions	Détail coût	Temps de mise en œuvre de l'action (jours/an)	Coût total à 2015 (€HT)	Coût total sur 5 ans (€)	Subventions	Financeurs	Coût restant à 2015 (€)	Coût restant sur 5 ans (€)
A					50%	AESN		
B	Bulletin technique	0	animation CCSOA	0 €			0 €	0 €
	1 jour	1	animation CCSOA	0 €			0 €	0 €
C	Coût moyen de 9000 € par installation à la charge des particuliers 9000 * 75 = 675 000 €		405 000 €	675 000 €	AESN : 60% opération groupée obligatoire et compétence entretien	AESN, (AEAP)	de 162 à 222 K€ à la charge des particuliers	de 300 à 400 K€ à la charge des particuliers

SAFEGE Ingénieurs Conseils

Fiche-action n° 3
Volet non agricole

Améliorer la gestion des eaux pluviales

PRIORITE 3

DESCRIPTION DE L'ACTION

1- Réaménager la gestion des eaux pluviales de l'autoroute (problème de débordement) : obligation réglementaire
2- Entretenir les ouvrages hydrauliques (bassins de rétention d'eaux pluviales)

REGLEMENTATION PRINCIPALE

Art L.2212-2, 2212-4, 2224-10, 2333-97 à 2333-100 du Code Général des Collectivités Territoriales
Art L.211-7 du Code de l'environnement

MISE EN ŒUVRE

Zone ciblée	Bassins de rétention, voirie								
Public cible	Particuliers								
Structure porteuse	SANEF / AFIR								
Partenaire technique	Police de l'eau								
Période de mise en œuvre	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019		
Moyens	A définir								

OBJECTIFS DE RESULTAT

Sous-action	Etat initial (2012)	Objectif 2015	Objectif à 5 ans
Aménagement des deux bassins collecteurs d'eaux pluviales de l'autoroute gérés par la SANEF	2 bassins collecteurs défectueux	100% aménagés pour un bon fonctionnement	
Entretien des ouvrages hydrauliques de l'AFIR	10 ouvrages hydrauliques AFIR	1 curage des bassins tous les 5 à 10 ans	

INDICATEURS DE SUIVI

Nb de bassins réaménagés
Nombre d'ouvrages entretenus
Fréquence d'entretien et type d'entretien

BUDGET

Sous-actions	Détail coût	Temps de mise en œuvre de l'action (jours/an)	Coût total à 2015 (€HT)	Coût total sur 5 ans (€)	Subventions	Financeurs	Coût restant à 2015 (€)	Coût restant sur 5 ans (€)
A	à définir			à définir				
B	2 jours à 400 €HT * 10 bassins	4		8 000 €				8 000 €

SAFEGE Ingénieurs Conseils

Fiche-action n° 4
Volet non agricole

Protéger les sites vulnérables

PRIORITE 1

DESCRIPTION DE L'ACTION

1. Protection de la carrière de Wathiéville
2. Protection des puits à ciel ouvert directement en contact avec la nappe (recensement, diagnostic, sensibilisation des propriétaires et protection)

MISE EN ŒUVRE

Zone ciblée	Puits à ciel ouvert et carrière de Wathiéville								
Public cible	Particulier et propriétaire/exploitant de la carrière								
Structure porteuse	Particuliers, animations CCSOA								
Partenaire technique	SPANC, BRGM								
Période de mise en œuvre	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019		
Moyens	A définir								

OBJECTIFS DE RESULTAT

Sous-action	Etat initial (2012)	Objectif 2015	Objectif à 5 ans
Protection des puits à ciel ouvert	à définir par le recensement	50% des puits protégés	80% des puits protégés
Protection de la carrière de Wathéville		Remblai réalisé, implantation de prairie prévue au printemps	

INDICATEURS DE SUIVI

Pourcentage de puits protégés/nombre de puits recensés
Implantation d'une prairie sur le remblai

BUDGET

Sous-actions	Détail coût	Temps de mise en œuvre de l'action (jours/an)	Coût total à 2015 (€HT)	Coût total sur 5 ans (€)	Subventions	Financeurs	Coût restant à 2015 (€)	Coût restant sur 5 ans (€)
A	à définir			à définir				
B	160 €/ha (surface estimée à 1 ha environ)			160 €	MAE Création de couvert herbacé : 234 €/ha	AESN		

SAFEGE
Ingénieurs Conseils

Fiche-action n° 5
Volet non agricole

Maintenir les surfaces boisées

PRIORITE 3

DESCRIPTION DE L'ACTION

1- Recenser les propriétaires
2- Informer les propriétaires
3- Accompagner les propriétaires dans les pratiques de gestion des bois

REGLEMENTATION PRINCIPALE

Classement des bois en Espaces Boisés Classés (EBC) . Article L112-3 du Code rural, modifié par la loi du 6 janvier 2006

Article L.12 du code forestier : charte forestière

MISE EN ŒUVRE

Zone ciblée	Zones boisées								
Public cible	Propriétaires des bois								
Structure porteuse	Collectivités (bois communaux), propriétaires privés, animation CCSOA								
Partenaire technique	CRPF Nord Picardie, DDT								
Période de mise en œuvre	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019		
Moyens	Animation								

OBJECTIFS DE RESULTAT

Sous-action	Etat initial (2012)	Objectif 2015	Objectif à 5 ans
Recensement et information des propriétaires	235 ha de bois sur le BAC	100% des propriétaires informés et 50% accompagnés	

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de propriétaires informés
Surfaces boisées (ha)
Surfaces boisées avec plan de gestion
Surfaces boisées classées

BUDGET

Sous-actions	Détail coût	Temps de mise en œuvre de l'action (jours/an)	Coût total à 2015 (€HT)	Coût total sur 5 ans (€)	Subventions	Financeurs	Coût restant à 2015 (€)	Coût restant sur 5 ans (€)
Recensement et information des propriétaires	1 jour recensement + 1 jour réunion d'info	2	4 800 €	8 000 €	50%	AESN	2 400 €	4 000 €

SAFEGE
Ingénieurs Conseils

Fiche-action n° 6
Volet non agricole

Conserver et entretenir les éléments paysagers gérés par l'AFIR

PRIORITE 2

DESCRIPTION DE L'ACTION

Entretien des éléments paysagers gérés par l'AFIR

REGLEMENTATION PRINCIPALE

Conditionnalité PAC : maintien de 3% Surface d'Elements Topographiques

MISE EN ŒUVRE

Zone ciblée	Haies, bandes enherbées et talus implantés par l'AFIR								
Public cible									
Structure porteuse	AFIR								
Partenaire technique	Chambre d'Agriculture, CRPF								
Période de mise en œuvre	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019		
Moyens									

OBJECTIFS DE RESULTAT

Sous-action	Etat initial (2012)	Objectif 2015	Objectif à 5 ans
Entretien des éléments paysagers gérés par l'AFIR	environ 5100 ml implantés	100% entretenus	

INDICATEURS DE SUIVI

Linéaire de haies et bandes enherbées entretenu

BUDGET

Sous-actions	Détail coût	Temps de mise en œuvre de l'action (jours/an)	Coût total à 2015 (€HT)	Coût total sur 5 ans (€)	Subventions	Financeurs	Coût restant à 2015 (€)	Coût restant sur 5 ans (€)
Entretien des éléments paysagers gérés par l'AFIR	environ 50 € sur 5 ans pour 100 m linéaire en supposant 1 passage de lamier à scie tous les 4 ans			2 550 €				

SAFEGE Ingénieurs Conseils

Fiche-action n° 6 bis
Volet agricole

Conserver et entretenir les élements paysagers

PRIORITE 1

DESCRIPTION DE L'ACTION

1. Entretien des éléments paysagers (autres que ceux de l'AFIR)
2. Implantation d'éléments du paysage (haies, talus)
3. Promotion de la filière bois-énergie (Priorité 3)

REGLEMENTATION PRINCIPALE

Conditionnalité PAC : maintien de 3% Surface d'Elements Topographiques

MISE EN ŒUVRE

Zone ciblée	Haies, bandes enherbées et talus de l'AAC								
Public cible									
Structure porteuse	Agriculteurs, CCSOA								
Partenaire technique	Chambre d'agriculture, Nord Picardie Bois								
Période de mise en œuvre	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019		
Moyens									

OBJECTIFS DE RESULTAT

Sous-action	Etat initial (2012)	Objectif 2015	Objectif à 5 ans
Entretien des éléments paysagers (autres que ceux de l'AFIR)	linéaire de haies total à définir	50% du linéaire de 2012	100% du linéaire de 2012
Implantation d'éléments du paysage (haies, talus)		5% en plus du linéaire 2012	15% du linéaire 2012
Promotion de la filière bois-énergie		Prise de contact réalisée	Prise de contact réalisée

INDICATEURS DE SUIVI

Linéaire de haie entretenu
Linéaire de haie implanté
Prise de contact avec Nord Picardie Bois

BUDGET

Sous-actions	Détail coût	Temps de mise en œuvre de l'action (jours/an)	Coût total à 2015 (€HT)	Coût total sur 5 ans (€)	Subventions	Financeurs	Coût restant à 2015 (€)	Coût restant sur 5 ans (€)
A				environ 50 € sur 5 ans pour 100 m linéaire en supposant 1 passage de lamier à scie tous les 4 ans	MAE			
B								
C	2 j/an	2	animation CCSOA		80%	AESN		

SAFEGE
Ingénieurs Conseils

Fiche-action n° 7
Volet agricole

Maintenir ou augmenter les surfaces en prairies

PRIORITE 1

DESCRIPTION DE L'ACTION

Différents moyens d'actions :
- Contractualisation de MAE
- Soutien des systèmes d'élevage valorisant l'herbe
- Animation technique sur l'entretien des prairies

REGLEMENTATION PRINCIPALE

Conditionnalité PAC et maintien des prairies permanentes : Arrêté ministériel du 13 juillet 2010 sur les règles BCAE

DUP du 1er février 2001 du captage du Tronchoy : retournement des pâtures doit être suivi de la mise en place de couverts végétaux afin d'éviter le lessivage hivernal. La DUP concerne 1 ha de prairie permanente au sein du PPR du Tronchoy.

MISE EN ŒUVRE

Zone ciblée	Zones vulnérables du BAC								
Public cible	Agriculteurs								
Structure porteuse	Agriculteurs, SIAEP de la Vallée Béranger								
Partenaire technique	OPA								
Période de mise en œuvre	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019		
Moyens	MAE, animation								

OBJECTIFS DE RESULTAT

Sous-action	Etat initial (2012)	Objectif 2015	Objectif à 5 ans
Définir la surface en prairies (permanentes et temporaires) en 2012			
Maintenir les surfaces en herbe dans les zones de forte sensibilité	surface à définir	100% maintien de la surface en prairies dans les zones de forte sensibilité	
Développer les surfaces en herbe dans les zones de forte sensibilité	4 collectivités, 195 ha de prairie permanente en zone de forte sensibilité (à		
Maintenir la sole en prairie permanente sur le BAC	surface à définir	100% maintien de la surface en prairies permanentes dans le BAC	
Animation technique sur l'entretien des prairies (sursemis, gestion du pâturage)		1 journée technique /an	5 journées techniques

INDICATEURS DE SUIVI

Surfaces de prairies en MAE / surfaces totales en prairie
Nombre de journées d'information/démonstration réalisées
Part de prairies permanentes dans la SAU
Part de surface en zone de vulnérabilité forte à très forte couverte par des prairies permanentes

BUDGET

Sous-actions	Détail coût	Temps de mise en œuvre de l'action (jours/an)	Coût total à 2015 (€HT)	Coût total sur 5 ans (€)	Subventions	Financeurs	Coût restant à 2015 (€)	Coût restant sur 5 ans (€)
A	2 jours		animation CCSOA		80%	AESN, Conseil régional		
B			animation CCSOA + coût MAE		MAE Gestion extensive : 164 €/ha			
C			animation CCSOA + coût MAE		MAE Implantation de prairies : 322 €/ha Aide à l'investissement "Vivre l'Elevage en Picardie"	AESN Conseil Régional		
D			animation CCSOA + coût MAE		MAE Gestion extensive : 164 €/ha Aide à l'investissement "Vivre l'Elevage en Picardie"	AESN Conseil Régional		
E	1 j/an	1	2400	4000	70%	AESN	720 €	1 200 €

SAFEGE Ingénieurs Conseils

Fiche-action n° 8
Volet agricole

Maîtriser l'utilisation du foncier

PRIORITE 1

DESCRIPTION DE L'ACTION

Développer les surfaces en herbe dans les zones de forte sensibilité

REGLEMENTATION PRINCIPALE

Loi de développement des territoires ruraux du 23 février 2005 (Art. L. 143-1 et R. 143-1 et suiv. du Code de l'urbanisme), le dispositif PAEN relève de la compétence du Conseil général.

MISE EN ŒUVRE

Zone ciblée	Vallées sèches, PPR, carrière de Wathiéville								
Public cible	Propriétaires								
Structure porteuse	SIAEP du Liger et de la Vallée Béranger								
Partenaire technique	SAFER, OPA								
Période de mise en œuvre	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019		
Moyens	Animation								

OBJECTIFS DE RESULTAT

Sous-action	Etat initial (2012)	Objectif 2015	Objectif à 5 ans
Signature d'une convention entre les collectivités, la SAFER et la Chambre d'Agriculture		Convention SAFER	

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de collectivités ayant signé la convention
Surfaces échangées dans le BAC

BUDGET

Sous-actions	Détail coût	Temps de mise en œuvre de l'action (jours/an)	Coût total à 2015 (€HT)	Coût total sur 5 ans (€)	Subventions	Financeurs	Coût restant à 2015 (€)	Coût restant sur 5 ans (€)
Signature d'une convention entre les collectivités, la SAFER et la Chambre d'Agriculture			2 j/an pour veille foncière (à redéfinir avec la SAFER)		coût d'intervention d'organismes fonciers + coût d'acquisition : 60% subvention + 40% avance prêt à taux zéro	AESN		

SAFEGE Ingénieurs Conseils

Fiche-action n° 9
Volet agricole

Limiter les risques de pollutions ponctuelles

PRIORITE 2

DESCRIPTION DE L'ACTION

1- Sensibiliser les agriculteurs sur l'intérêt et les bonnes conditions de rinçage du pulvérisateur au champ
2- Proposer un diagnostic « cour de ferme » aux 12 exploitations dont le siège est dans le BAC.
3- Aménager les sièges d'exploitation : local phy

REGLEMENTATION PRINCIPALE

SDAGE : Orientation 5,7 - Disposition 7, 12, 13

Avis du 8 avril 2011 relatif à la liste des procédés de traitement des effluents phytosanitaires, reconnus comme efficaces par le MEDDTL

Arrêté du 1 juillet 2004 relatif au stockage du fioul

MISE EN ŒUVRE

Zone ciblée	Sites d'exploitation dans le BAC								
Public cible	24 agriculteurs								
Structure porteuse	Agriculteurs, CCSOA								
Partenaire technique	CCSOA, OPA								
Période de mise en œuvre	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019		
Moyens	Animation, démonstrations, accompagnement technique (diagnostic "cour de ferme")								

OBJECTIFS DE RESULTAT

Sous-action	Etat initial (2012)	Objectif 2015	Objectif à 5 ans
Réalisation de diagnostics "sécurisation cour de ferme"	24 sièges dans le BAC	50%	100%
Aménagement des locaux phytosanitaires		50%	70%
Construction d'aires de remplissage-lavage du pulvérisateur		50%	70%

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de collectivités ayant signé la convention
Surfaces échangées dans le BAC

BUDGET

Sous-actions	Détail coût	Temps de mise en œuvre de l'action (jours/an)	Coût total à 2015 (€HT)	Coût total sur 5 ans (€)	Subventions	Financeurs	Coût restant à 2015 (€)	Coût restant sur 5 ans (€)
A	pour un coût de diagnostic de 1 jour : 800 € par diagnostic 800*24 = 19 200 K€	24	9 600 €	19 200 €	50% à confirmer	AESN		
B	450 à 3500 € / local sur la base de 22 aménagements		38 500 €	77 000 €				77 k€ à la charge des exploitants au maximum
C	8 à 13 K€ par aire sur la base de 22 aménagements		143 000 €	286 000 €	40%	AESN (PVE)		172 K€ à la charge des exploitants au maximum

SAFEGE
Ingénieurs Conseils

Fiche-action n° 10
Volet agricole

Accompagner les agriculteurs dans l'amélioration de leurs pratiques

PRIORITE 1

DESCRIPTION DE L'ACTION

1er axe : Améliorer la gestion de la fertilisation

1. Mise en place d'un réseau de reliquats azotés entrée et sortie d'hiver pour créer un réseau de suivi et de référence
2. Réalisation d'analyses d'effluents d'élevage et organisation de campagne de pesées d'épandeurs
3. Incitation à l'implantation de cultures pièges à nitrates et achat de semences par le syndicat
4. Organisation de journées techniques sur les CIPAN, l'utilisation optimisée des déjections animales etc.
5. Mise en place d'un référentiel des rendements en fonction du contexte pedoclimatique, du niveau de la RU, de la culture et du

REGLEMENTATION PRINCIPALE

4e - 5e prog actions Directive nitrates

MISE EN ŒUVRE

Zone ciblée	Ensemble du BAC								
Public cible	Agriculteurs								
Structure porteuse	SIAEP du Liger et de la Vallée Béranger, animation CCSOA								
Partenaire technique	OPA								
Période de mise en œuvre	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019		
Moyens	Animation								

OBJECTIFS DE RESULTAT

Sous-action	Etat initial (2012)	Objectif 2015	Objectif à 5 ans
Mise en place d'un réseau de reliquats azotés entrée et sortie d'hiver pour créer un réseau de suivi et de référence	50% des agriculteurs réalisent des reliquats sortie hiver mais aucun des reliquats entrée hiver	10 parcelles suivies chaque année en entrée et sortie hiver	10 parcelles suivies chaque année en entrée et sortie hiver
Réalisation d'analyses d'effluents d'élevage et organisation de campagne de pesées d'épandeurs	30 éleveurs	1 analyse réalisée chez 50% des éleveurs	1 analyse réalisée chez tous les éleveurs
Incitation à l'implantation de cultures pièges à nitrates et achat de semences par le syndicat	400 ha environ avant cultures de printemps	25% chaque année	80% des Surfaces de cultures de printemps avec implantation CIPAN
Organisation de journées techniques sur les CIPAN, l'utilisation optimisée des déjections animales etc.	54 agriculteurs	30% des agriculteurs sensibilisés	80% des agriculteurs sensibilisés
Mise en place d'un référentiel des rendements en fonction du contexte pédoclimatique, du niveau de la RU, de la culture et du précedent	54 agriculteurs		

INDICATEURS DE SUIVI

Evolution de la valeur des reliquats entrée hiver
Evolution des cultures en place
% de souscription de MAE Ferti
Part d'exploitations réalisant des analyses d'effluents
Nombre d'exploitations tenant compte des apports organiques dans le PPF
Surfaces recevant du fumier analysé / surfaces totales recevant du fumier
Surfaces recevant du lisier analysé / surfaces totales recevant du lisier
Evolution des dates d'apport en fonction du rapport C/N de l'effluent
Evolution de la surface en CIPAN / surfaces avant cultures de printemps
Surfaces en CIPAN avec semences financées

BUDGET								
Sous-actions	**Détail coût**	**Temps de mise en œuvre de l'action (jours/an)**	**Coût total à 2015 (€HT)**	**Coût total sur 5 ans (€)**	**Subventions**	**Financeurs**	**Coût restant à 2015 (€)**	**Coût restant sur 5 ans (€)**
A	2 jours/an * 800 €/jour + coût analyses : "60*10*2*5=6 000€"	2	22 800 €	38 000 €	80%	AESN	4 560 €	7 600 €
B	2 jours organisation et synthèse des résultats + coût analyses (60*30 = 1800 €)	2	10 200 €	17 000 €	80%	AESN	2 040 €	3 400 €
C	30 €/ha d'achat de semences (25 à 60 € selon l'espèce)		9 000 €	15 000 €		à définir		
D	2 jours/an	2	4 800 €	8 000 €	70%	AESN	1 440 €	2 400 €
E	1 jour/an	1	2 400 €	4 000 €	80%	AESN	480 €	800 €

SAFEGE Ingénieurs Conseils

Fiche-action n° 11
Volet agricole

Accompagner les agriculteurs dans l'amélioration de leurs pratiques

PRIORITE 1

DESCRIPTION DE L'ACTION

2è axe d'actions : amélioration de la gestion des traitements phytosanitaires
Encourager les agriculteurs à avoir recours au désherbage mécanique
Incitations financières aux réductions d'intrants
Encourager le développement des cultures à bas niveau d'intrants (chanvre, luzerne etc.)

REGLEMENTATION PRINCIPALE

Décret N°2011-2092 du 30 décembre 2011 relatifs aux matériels destinés à l'application de produits phytopharmaceutiques et au contrôle périodique obligatoire de pulvérisateurs.

Plan ECOPHYTO 2018 Action 21 + Note interministérielle aux Préfets du 10/12/2009

MISE EN ŒUVRE

Zone ciblée	Ensemble du BAC								
Public cible	Agriculteurs								
Structure porteuse	SIAEP du Liger et de la Vallée Béranger, Agriculteurs								
Partenaire technique	OPA								
Période de mise en œuvre	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019		
Moyens	Animation								

OBJECTIFS DE RESULTAT

Sous-action	Etat initial (2012)	Objectif 2015	Objectif à 5 ans
Organisation de journées de démonstration sur les techniques de désherbage mécanique	0	30% des agriculteurs sensibilisés	80% des agriculteurs sensibilisés
Développer le désherbage mécanique ou mixte	5 agriculteurs y ont recours occasionnelement	7 agriculteurs utilisant des outils de désherbage mécanique	10 agriculteurs utilisant des outils de désherbage mécanique
Promotion des cultures à bas niveau d'intrants (chanvre, luzerne)	15 ha de surface en culture à bas niveau d'intrants	augmenter la surface de 10%	augmenter la surface de 30%

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de participants aux journées organisées
Nombre d'agriculteurs ayant recours aux outils de désherbage mécanique
Evolution des surfaces désherbées mécaniquement
Nombre d'agriculteurs engagés en MAET réductions d'intrants
Surfaces en cultures à bas niveau d'intrants (luzerne, chanvre etc.)

BUDGET

Sous-actions	Détail coût	Temps de mise en œuvre de l'action (jours/an)	Coût total à 2015 (€HT)	Coût total sur 5 ans (€)	Subventions	Financeurs	Coût restant à 2015 (€)	Coût restant sur 5 ans (€)
A	1 jour d'organisation par animation, réalisation et synthèse par OPA à intégrer dans une autre journée technique	1	animation CCSOA		80%	AESN		
B	2 jours par exploitation chaque année				40%	AESN (PVE)		
C	2 jours / an	2	4 800 €	8 000 €			4 800 €	2 400 €

SAFEGE Ingénieurs Conseils

Fiche-action n° 12
Volet agricole

Encourager le développement de la production intégrée

PRIORITE 1

DESCRIPTION DE L'ACTION

Communication, démonstration sur les systèmes de culture intégrés et accompagnement technique

REGLEMENTATION PRINCIPALE

Plan ECOPHYTO 2018 Action 21 + Note interministérielle aux Préfets du 10/12/2009

Zone ciblée	Ensemble du BAC								
Public cible	Agriculteurs								
Structure porteuse	SIAEP du Liger et de la Vallée Béranger, animation CCSOA								
Partenaire technique	OPA								
Période de mise en œuvre	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019		
Moyens	Animation								

OBJECTIFS DE RESULTAT

Sous-action	Etat initial (2012)	Objectif 2015	Objectif à 5 ans
Diagnostic complet pour identifier les marges de manœuvre vers la production intégrée (leviers agronomiques)	15 exploitations ciblées en raison de leur surface dans le BAC et leur surface en zone sensible	70% diagnostiqués	100% diagnostiqués
Conseil individuel si souhaité pour engager les exploitants du BAC dans une démarche de reduction d'usage à partir des leviers agronomiques : choix des variétes rustiques, décalage de la date de semis, choix de la densité de semis, allongement de la rotation, travail du sol, etc.	15 exploitations ciblées en raison de leur surface dans le BAC et leur surface en zone sensible	50% suivis individuellement	80% suivis individuellement
Communication sur les résultats d'essais, organisation de visites d'exploitation	54 agriculteurs	30% des agriculteurs sensibilisés	80% des agriculteurs sensibilisés

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'exploitants ayant bénéficié d'un diagnostic
Nombre d'exploitants ayant bénéficié de conseil individuel
% de SAU ayant une rotation d'au moins 4 cultures
Evolution des IFT H et HH par culture et par EA, et situation par rapport aux IFT de référence
Surface engagée dans une démarche de réduction de l'usage de produits phytosanitaires (leviers agronomiques)
Evolution des surfaces en céréales avec pratique du faux-semis
Evolution des surfaces de blé semées après le 20 octobre
Nombre d'exploitants sensibilisés

BUDGET

Sous-actions	Détail coût	Temps de mise en œuvre de l'action (jours/an)	Coût total à 2015 (€HT)	Coût total sur 5 ans (€)	Subventions	Financeurs	Coût restant à 2015 (€)	Coût restant sur 5 ans (€)
A	2 jours par exploitation sur 5 ans	30	32 000 €	48 000 €	80%	AESN (financement indirect aux structures de conseil possible)	6 400 €	9 600 €
	2 jours par exploitation chaque année	30	25 600 €	120 000 €			5 120 €	24 000 €
B	1 jour / an	1	2 400 €	4 000 €	70%	AESN	720 €	1 200 €

SAFEGE Ingénieurs Conseils

Fiche-action n° 13
Volet agricole

Soutenir le développement de l'agriculture biologique

PRIORITE 1

DESCRIPTION DE L'ACTION

Communication sur les systèmes de culture biologique

REGLEMENTATION PRINCIPALE

Le plan "Agriculture biologique : horizon 2012" visant à tripler les surfaces actuelles cultivées en "bio"

Grenelle de l'Environnement : COMOP n°14 « Agriculture et alimentation biologiques »

Zone ciblée	Ensemble du BAC								
Public cible	Agriculteurs								
Structure porteuse	agriculteur, animation CCSOA								
Partenaire technique	Pôle de Conversion à l'agriculture biologique, ABP								
Période de mise en œuvre	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019		
Moyens	Animation								

OBJECTIFS DE RESULTAT

Sous-action	Etat initial (2012)	Objectif 2015	Objectif à 5 ans
Organisation de journées d'information et de visites d'exploitation	54 agriculteurs	15% des agriculteurs sensibilisés	25% des agriculteurs sensibilisés
Réalisation de diagnostics de conversion (pré-diagnostic et diagnostic approfondi)	54 agriculteurs, 1 agriculteur partiellement en agriculture biologique	5% diagnostiqués	10% diagnostiqués
Incitation financière à la conversion à l'agriculture biologique		Objectif Grenelle : 6% de la SAU du BAC en AB	

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'exploitants sensibilisés

Nombre d'exploitants ayant réalisé un diagnostic de conversion (pré-diagnostic et diagnostic approfondi)

% de la SAU convertie ou en conversion à l'AB

BUDGET

Sous-actions	Détail coût	Temps de mise en œuvre de l'action (jours/an)	Coût total à 2015 (€HT)	Coût total sur 5 ans (€)	Subventions	Financeurs	Coût restant à 2015 (€)	Coût restant sur 5 ans (€)
A	2 jours/an	2	animation CCSOA	0 €	0%	AESN	0 €	0 €
B	3 jours de diagnostic par agriculteur	3	7 200 €	12 000 €	80%	AESN	0 €	2400 € maximum à la charge de l'agriculteur
C		cf animation MAE			MAE Bioconv, Biomaint	AESN		

Fiche-action n° 14
Volet suivi

Améliorer la connaissance des pratiques agricooles sur le BAC

DESCRIPTION DE L'ACTION ***PRIORITE 3***

Réaliser un diagnostic chez l'ensemble des agriculteurs concernés sur le BAC

Zone ciblée	Ensemble du BAC								
Public cible	Agriculteurs								
Structure porteuse	SIAEP du Liger et de la Vallée Béranger, animation CCSOA								
Partenaire technique	OPA								
Période de mise en œuvre	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019		
Moyens	Animation								

OBJECTIFS DE RESULTAT

Sous-action	Etat initial (2012)	Objectif 2015	Objectif à 5 ans
Réaliser un diagnostic chez l'ensemble des agriculteurs concernés sur le BAC	9 diagnostics approfondis par SAFEGE réalisés sur les 54 agriculteurs recensés	100% des agriculteurs diagnostiqués	

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'agriculteurs diagnostiqués

BUDGET

Sous-actions	Détail coût	Temps de mise en œuvre de l'action (jours/an)	Coût total à 2015 (€HT)	Coût total sur 5 ans (€)	Subventions	Financeurs	Coût restant à 2015 (€)	Coût restant sur 5 ans (€)
14	1 jour de diagnostic par agriculteur (entretien + synthèse)	45	36 000 €		80%	AESN	7 200 €	

SAFEGE Ingénieurs Conseils

Fiche-action n° 15
Volet suivi

Suivre la qualité de l'eau

DESCRIPTION DE L'ACTION

REGLEMENTATION PRINCIPALE

Directive n° 2000/60/CE du 23/10/00 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau

Directive du conseil du 12 décembre 1991 concernant la protection des eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles (91/676/CEE)

Code de la Santé Publique et les modalités de réalisation de contrôle par les arrêtés du 11 janvier 2007

MISE EN ŒUVRE

Zone ciblée	Captage								
Public cible									
Structure porteuse	SIAEP du Liger et de la Vallée Béranger / CCSOA								
Partenaire technique	Laboratoire d'analyse								
Période de mise en œuvre	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019		
Moyens	Analyses								

OBJECTIFS DE RESULTAT

Sous-action	Etat initial (2012)	Objectif 2015	Objectif à 5 ans
1- Analyses sur le captage du Liger 2- Synthèse des résultats d'analyse après 2 ans 3- Evolution à la baisse ou la hausse en fonction des résultats	Contrôle ARS actuel ; 20 molécules phytosanitaires ont été jusqu'à présent recherchées, moins d'une fois par an	1 analyse nitrates + 300 molécules 1 fois / mois de novembre à mars	

INDICATEURS DE SUIVI

BUDGET

Sous-actions	Détail coût	Temps de mise en œuvre de l'action (jours/an)	Coût total à 2015 (€HT)	Coût total sur 5 ans (€)	Subventions	Financeurs	Coût restant à 2015 (€)	Coût restant sur 5 ans (€)
15	350 €/analyse (nitrates + pesticides) + 1j de synthèse par an	3	7 650 €	12 750 €	80%	AESN	1 530 €	2 550 €